



## Charte de la Chaire UNESCO et centre collaborateur OMS « EducationS & Santé »

Cette charte a pour objet de définir le cadre au sein duquel s'inscrivent les activités de la Chaire UNESCO et Centre collaborateur OMS « ÉducationS & Santé ». Elle est appelée à être partagée largement.

L'action de la Chaire se réfère aux stratégies de l'UNESCO et de l'OMS. Elle prend place dans la dynamique des Nations Unies dans la perspective d'ensemble des objectifs 2030 de développement durable.

La Chaire est une communauté ouverte. Son ambition est de promouvoir l'éducation et la santé de tous les enfants et tous les jeunes et de créer les conditions leur permettant de faire des choix éclairés et responsables pour leur propre vie.

Ancrée au sein des différents réseaux nationaux et internationaux, elle contribue à la production et au transfert de connaissances, à la formation, au soutien scientifique pour le développement d'outils d'intervention et à l'élaboration de politiques intersectorielles dans le champ de l'éducation et de la santé. Sa contribution spécifique est celle d'un catalyseur, d'un médiateur entre monde académique, institutions, réseaux, communautés professionnelles et collectivités à l'échelon mondial, national, régional et local.

Ses objectifs sont de :

1. Favoriser la **collaboration** à l'échelle mondiale en matière de recherche, de formation et de partage de connaissances ;
2. Contribuer à développer des projets de recherche et **produire des connaissances orientées vers l'action** pour accompagner les évolutions des politiques et des pratiques ;
3. Promouvoir la **formation et le développement des capacités** de l'ensemble des acteurs et contribuer au renforcement et à la professionnalisation du secteur de la prévention ;
4. Contribuer au **partage des connaissances** produites au niveau local, régional, national et mondial.

### Principes

Les activités de la Chaire s'inscrivent dans le cadre de l'action des Nations Unies, en particulier des Objectifs de développement durable (ODD). La Chaire contribue à la production et au partage des connaissances pour la poursuite de l'ODD 3 (*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir*

le bien-être de tous à tout âge), de l'ODD 4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et de l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser).

Les principes généraux qui guident son action sont :

1. Promouvoir la **non-discrimination, la solidarité, l'égalité des chances et de traitement et l'accès universel à l'éducation et à la santé** ;
2. Développer l'**autonomie** des enfants et des jeunes, afin de les préparer à devenir des citoyens libres et responsables, en tant qu'individu, en tant que membre de la communauté et en tant qu'habitant de la planète ;
3. Contribuer à créer les conditions favorables pour la santé des individus et des populations *via*:
  - l'**action sur les écosystèmes de vie** des populations (conditions de vie, environnement physique et social, accès aux services),
  - le **développement des capacités des personnes** afin de prendre en charge leur propre santé de façon autonome et responsable via des actions d'information et d'éducation ;
4. Concourir à la **participation** des enfants et des jeunes pour leur permettre de contribuer de façon effective aux stratégies de changement dans leur propre milieu de vie ;
5. Reconnaître, valoriser et s'enrichir de la **diversité mondiale des savoirs**, des perspectives et des expériences ;
6. Ancrer les activités engagées dans les réalités locales et les différents **contextes socio-économiques, environnementaux, politiques, culturels et religieux**.

## Approches

Appliqués aux activités de la Chaire, ces principes directeurs se déclinent selon les approches suivantes :

1. **Approche holistique.** La santé des personnes se développe par le maillage d'une triple perspective : la relation à soi-même, la relation aux autres et la relation à l'environnement (naturel, social, culturel, économique et politique). Les activités de la Chaire considèrent la santé dans son acception la plus globale et dans son étroite intrication avec l'éducation.
2. **Perspective mondiale.** Les activités de la chaire visent à créer les conditions d'une véritable collaboration entre partenaires au niveau mondial ; elles poursuivent la recherche du bien commun.
3. **Approche intersectorielle.** Les activités de la chaire veillent à établir des liens entre les différents contextes de vie des enfants et à promouvoir une collaboration intersectorielle effective entre les différents acteurs impliqués, afin de favoriser une synergie et une efficacité optimale pour la santé et l'éducation des jeunes.
4. **Spécificités culturelles et acceptabilité éthique.** Une vigilance éthique permanente est maintenue pour veiller à la légitimité et la pertinence des modèles développés par la Chaire. Ceux-ci seront adaptés en fonction des différents contextes géographiques, sociaux et culturels.
5. **Diversité des sources de connaissances.** Les différentes sources et types de savoirs (académiques, professionnels, communautaires, individuels) sont reconnus, valorisés et articulés de manière cohérente.

6. **Approche participative effective.** La participation est un élément crucial dans le domaine de la recherche, de la formation et des pratiques en promotion de la santé ; l'ensemble des acteurs participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouvelles approches développées dans le cadre de la Chaire.
7. **Développement de la capacité d'agir.** Le renforcement des capacités des enfants, des jeunes et des adultes comme élèves, citoyens, militants, professionnels ou décideurs... est au cœur de la promotion de la santé. La démarche de valorisation, de mutualisation et d'enrichissement des pratiques existantes est privilégiée dans les travaux de la Chaire.
8. **Mise en œuvre intégrée.** Les démarches mises en œuvre dans les différents espaces de vie des enfants et des jeunes s'intègrent dans les activités des secteurs concernés ("add-in") ; il ne s'agit pas de dispositifs externes implantés dans les milieux ("add-on").

Cette charte fait l'objet d'un travail permanent d'ajustement sous l'autorité du Comité scientifique et éthique.

